

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE : TUTEURS.TRICES DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

EXEMPLARITÉ, INTÉGRITÉ ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT SÉJOUR DE COHESION Du 22 JUIN AU 3 JUILLET 2020

NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER : 10 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE : CEE, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Dans chaque département le SNU comprend :

- un « **séjour de cohésion** » de 12 jours environ, du 22 Juin au 3 Juillet 2020, destiné à 300 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisé par le préfet des HP;
- une « **phase de mission d'intérêt général** » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2020, aura lieu au cours de l'année scolaire 2020/2021, dans les départements de résidence des volontaires ;

Le séjour de cohésion est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Il est appuyé dans ses missions par deux adjoints :

- un adjoint encadrement, chargé de la coordination et de l'animation des tuteurs et des capitaines et adjoints de compagnie ;
- un adjoint éducatif, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;

Les volontaires sont regroupés par maisonnées de 10, de même sexe, sous la responsabilité d'un tuteur.

EFFECTIF DE L'ÉQUIPE: 53 PERSONNES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS) :

Le tuteur est le premier cadre de contact des volontaires pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des volontaires

- Préparer l'accueil des volontaires au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène ;
- Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation de la vie quotidienne

- Faire connaître et partager le règlement intérieur du centre
- Recueillir les problématiques, réguler les tensions, trouver des solutions

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- Créer des temps d'échange démocratiques
- Contribuer à l'organisation et au bon déroulement de la vie quotidienne
- S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités

4. Emergence d'une culture commune

- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'émergence d'une cohésion de groupe fondée sur l'expérience collectivement vécue et sur une saine émulation collective
- Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers

5. Mise en œuvre des conditions utiles à la Sécurité physique et morale des volontaires

- Faire respecter les mesures de sécurité
- Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul et/ou en avec les capitaines de compagnie
- Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des capitaines de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des animations dédiées.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Le tuteur sera sous la responsabilité directe du Capitaine de Compagnie et par délégation de son adjoint. Il sera plus largement sous la responsabilité hiérarchique du Chef de centre et de ses adjoints.

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement de mineurs, dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPETENCES

- Animer un groupe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

CONDITIONS DE REMUNERATION

Modalités contractuelles :

Contrat Educatif d'Engagement (CEE) ou mise à disposition

Candidatures à adresser uniquement par courriel jusqu'au 2 Mars à : pref-snu@hautes-pyrenees.gouv.fr

A titre informatif :

Entretiens de recrutement le 18 ou 25 Mars

Réponses aux candidats : Début Avril